



PRT 023 Version 01 DRH	LA RESIDENCE D'URFE 74, rue Condamnale – 01380 BAGE-LE-CHATEL	Page 1 sur 3
HISTORIQUE DES MODIFICATIONS :	FICHE DE POSTE MEDECIN COORDONNATEUR EN EHPAD	DATE D'APPLICATION : OCTOBRE 2022

NOM : Prénom :
Grade :
Remis le : Signature :

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Situé dans le département de l'Ain sur deux sites, Bâgé-le-Chatel et Feillens. Les communes de Bâgé-le-Châtel et de Feillens sont situées sur le canton de Replonges au nord-ouest du département de l'Ain.

Les 2 sites séparés de 5 km, se trouvent à environ 20 km de Bourg en Bresse (département de l'Ain), 40 km de Belleville sur Saône (département du Rhône), à 15 km de Mâcon (département de Saône et Loire).

L'établissement a pour vocation l'accueil des personnes âgées de plus de 60 ans en situation de perte d'autonomie physique et/ou psychique qui ne peuvent plus être maintenues à domicile.

La Résidence d'Urfé a une capacité de 95 lits autorisés (93 installés) :

- 63 résidents au sein de l'établissement de Bâgé,
- et 30 résidents au sein de l'établissement de Feillens.

A l'issue de la reconstruction et réhabilitation complète de l'établissement sur le site de Feillens qui a débutée en octobre 2020, la transformation de l'existant permettra l'accueil des résidents au sein de 2 Unités de Vies Protégées et la construction d'un nouveau bâtiment.

DIRECTION COMMUNE

L'EHPAD fonctionne en direction commune avec l'EHPAD de Saint Laurent sur Saône depuis le 6 mai 2015, et avec le Centre Hospitalier Ain Val de Saône depuis janvier 2019.

L'équipe de direction commune aux trois établissements est constituée :

- Du directeur chef d'établissement, directeur du CH-AVS ;
- D'un directeur adjoint, référent du site, et en charge des services techniques et logistiques ;
- D'un directeur adjoint en charge des RH ;
- D'un directeur des soins ;
- D'un cadre supérieur de santé ;

La fusion des cuisines, avec la Résidence d'Urfé, sur le site de La Maison Bouchacourt et le rapprochement des services techniques ont été réalisés. Une blanchisserie commune aux deux sites existe depuis 2023.

	REDIGE PAR	REU PAR	APPROUVE PAR
NOM ET FONCTION :	Cadre supérieur de santé, C. GERELLI Référénte qualité, K. GERVAIS	Directeur référent, L. MATHIS	Directeur adjoint RH, A. BENTAYEB CTE
DATE ET TAMPON :	Septembre 2022	Octobre 2022	23 Novembre 2022

LES ETP

- ETP médicaux
 - . dont médecin coordonnateur : 0.50 ETP
 - ETP non médicaux : 62.75
- . dont personnels de direction et administratif : 3.70
- . dont personnels des services de soins (dont 1 infirmier coordinateur) : 46.3
- . dont personnels éducatifs et sociaux : 2.25
- . dont personnels logistique : 4.00
- . dont personnels hôtelier : 6.50

PRESENTATION DU POSTE

Fonction : **MEDECIN COORDONNATEUR**

Grade : attaché associé, praticien hospitalier, praticien contractuel

Temps consacré à la fonction : 20% sur la Résidence d'Urfé

AFFECTATION

EHPAD la Résidence d'Urfé de 95 places (reconstruction en 2022)



MISSIONS

Définition Métier :

Organise et coordonne l'activité des professionnels de santé au sein de l'établissement.

Contenu des missions :

Sous la responsabilité et l'autorité administratives du responsable de l'établissement, le médecin coordonnateur qui assure l'encadrement médical de l'équipe soignante :

1. Elabore, avec le concours de l'équipe soignante, le projet général de soins, s'intégrant dans le projet d'établissement, et coordonne et évalue sa mise en œuvre ;
2. Donne un avis sur les admissions des personnes à accueillir en veillant notamment à la compatibilité de leur état de santé avec les capacités de soins de l'institution ;
3. Veille à l'application des bonnes pratiques gériatriques, y compris en cas de risques sanitaires exceptionnels, formule toute recommandation utile dans ce domaine et contribue à l'évaluation de la qualité des soins ;
4. Coordonne la réalisation d'une évaluation gériatrique et, dans ce cadre, peut effectuer des propositions diagnostiques et thérapeutiques, médicamenteuse et non médicamenteuses. Il transmet ses conclusions au

médecin traitant ou désigné par le patient. L'évaluation gériatrique est réalisée à l'entrée du résident puis en tant que de besoin ;

5. Elabore un dossier type de soins ;
6. Coordonne, avec le concours de l'équipe soignante, un rapport annuel d'activité médicale. Ce rapport retrace notamment les modalités de la prise en charge des soins et l'évolution de l'état de dépendance et de santé des résidents ;
7. Identifie les acteurs de santé du territoire afin de fluidifier le parcours de santé des résidents ;
8. Identifie les risques éventuels pour la santé publique dans les établissements et veille à la mise en œuvre de toutes mesures utiles à la prévention, la surveillance et la prise en charge de ces risques ;
9. Réalise des prescriptions médicales pour les résidents de l'établissement au sein duquel il exerce ses fonctions de coordonnateur en cas de situation d'urgence ou de risques vitaux ainsi que lors de la survenue de risques exceptionnels ou collectifs nécessitant une organisation adaptée des soins, incluant la prescription de vaccins et d'antiviraux dans le cadre du suivi des épidémies de grippe saisonnière en établissement ;
10. Il peut intervenir pour tout acte, incluant l'acte de prescription médicamenteuse, lorsque le médecin traitant ou désigné par le patient ou son remplaçant n'est pas en mesure d'assurer une consultation par intervention dans l'établissement, conseil téléphonique ou télé prescription.

Les médecins traitants des résidents concernés sont dans tous les cas informés des prescriptions réalisées.

Autres activités :

- Recevoir les familles dans le cadre de la prise en charge médicale des résidents ;
- Collaboration à un réseau gérontologique au niveau de la Direction Commune ou avec des acteurs extérieurs ;
- Participation à la mise en œuvre de conventions ;
- Participation à la politique de formation et formation du personnel ;
- Participation aux réunions de service, au Conseil de Vie Sociale, à la commission d'admission.

SAVOIR-FAIRE / SAVOIR ETRE

- Concevoir et mettre en œuvre un projet de soins ;
- Appliquer et faire appliquer les pratiques gériatriques ;
- Contrôler l'application des règles d'hygiène et de sécurité ;
- Créer une relation de confiance avec le patient et avec sa famille.

PROFIL REQUIS

- Diplôme d'Etat de Docteur en médecine, DESC ou DES de gériatrie, capacité en gérontologie ou DU médecin coordonnateur
- Inscription au Conseil de l'Ordre des Médecins

